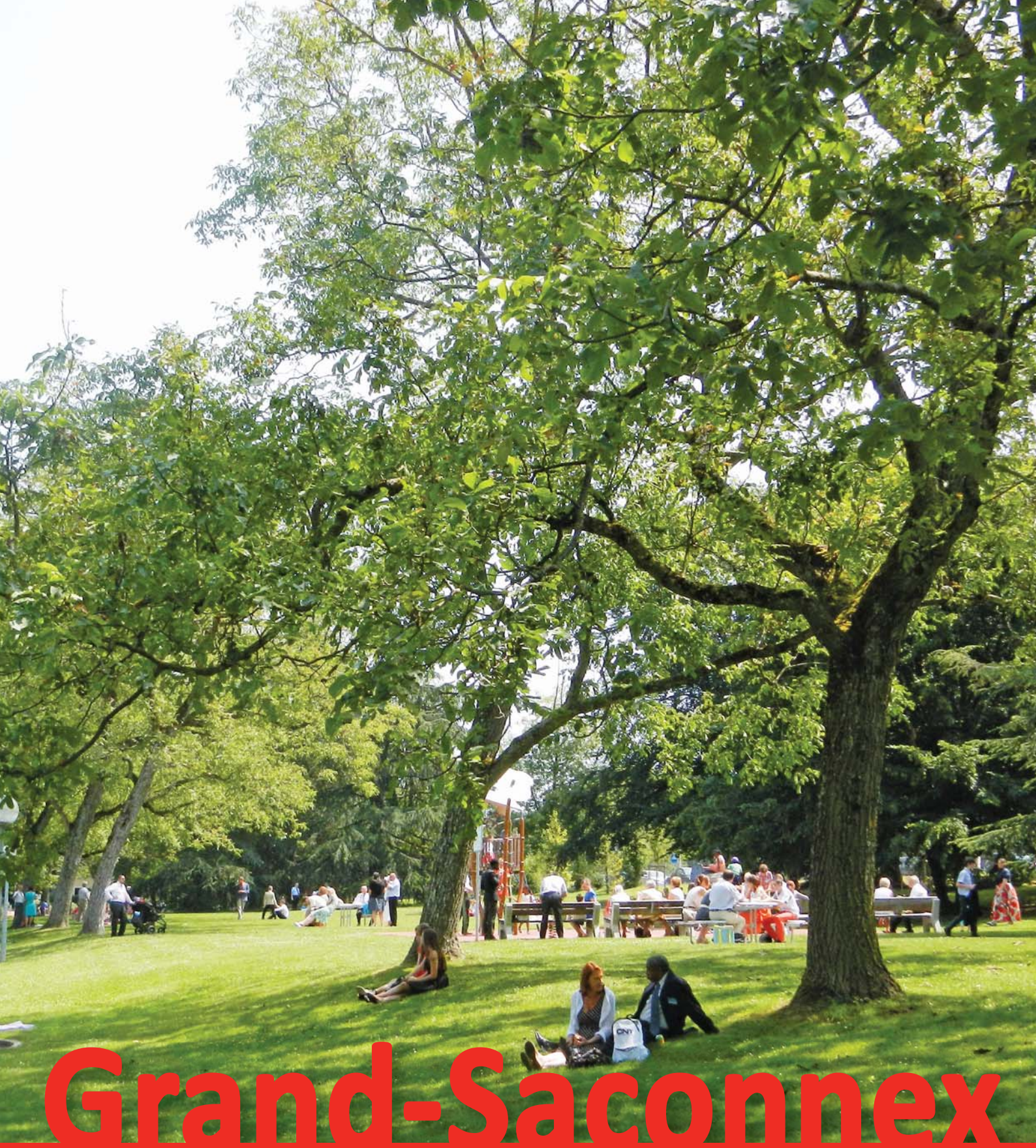

Grand-Saconnex

informations

GSI n° 54 - juin 2014 - parution mensuelle

Ville du Grand-Saconnex

sommaire

adresses utiles 2

actualités communales 3 - 11

notre planète 12 - 15

conseil municipal 17

personnel communal 17

la mémoire 18

avis divers 19

agenda 20

Couverture : Parc Sarasin, pause de midi.

impressum

Journal édité par l'administration communale du Grand-Saconnex

Rédacteur responsable : Michel Gönczy
Coordination : Bérengère Delfolie
Couverture : Jean-Jacques Kissling
Crédits photos : Eric Chabry, Christine Escurriola Tettamanti, Frédéric Grillet, Alimuddin Usmani, Brian Haugen, Bérengère Delfolie
Impression : Imprimerie Genevoise SA
5'400 exemplaires sur papier 100 % recyclé

Prochaine parution le 1er juillet 2014

adresses utiles

Mairie : administration, finances
Route de Colovrex 18 - CP 127 - 1218 Le Grand-Saconnex
Tél. 022 920 99 00 - fax 022 920 99 01
info@grand-saconnex.ch
www.grand-saconnex.ch

Heures d'ouverture : du lundi au jeudi de 8 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 17 h
vendredi de 8 h à 16 h (sans interruption)

Cartes d'identité : du lundi au jeudi de 8 h à 11 h et de 13 h 30 à 16 h 30
vendredi de 8 h à 15 h (sans interruption)

Arrondissement de l'Etat civil « Grand-Saconnex et Pregny-Chambésy »
Mairie de Pregny-Chambésy
Route de Pregny 47 - 1292 Chambésy
Tél. 022 758 03 20 - fax 022 758 03 22
Heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 30 ou sur rendez-vous

Service technique
Route de Colovrex 20
Tél. 022 920 99 00 - fax 022 920 99 02
Heures d'ouverture : idem Mairie, location de salles de 8 h à 11 h 30

CVHS - Centre de voirie, horticole et de secours
Impasse Colombelle 12
Tél. 022 920 97 20

Police municipale - tél. 0800 1218 18 - fax 022 929 70 77
Corps intercommunal de contrôleurs du stationnement - tél. 022 929 70 70
Chemin Edouard-Sarasin 47

Gendarmerie - poste de Blandonnet
Tél. 022 427 62 10

Institution genevoise de maintien à domicile
Antenne de maintien à domicile (AMD)
Rue Sonnex 3 - 5 Tél. 022 420 26 40
En cas d'urgence Tél. 022 420 20 00

Centre d'action sociale (CAS)
Rue Sonnex 3 - 5 Tél. 022 420 39 90

Paroisse des 5 communes (protestante) Tél. 022 798 07 97
Chapelle des Crêts
Chemin des Crêts-de-Pregny 9
Pasteur : Andreas Fuog Tél. 022 788 30 84

Paroisse catholique
Eglise Saint-Hippolyte
Chemin Auguste-Vilbert
Cure : route de Ferney 165
Abbé Alain-René Arbez, curé Tél. 022 798 80 86

Grand-Saconnex
european energy award
Cité de l'énergie

Pour une ville propre...

La propreté, c'est l'affaire de chacun d'entre nous : collectivités, entreprises et citoyens, chacun doit participer dans la mesure de ses moyens. Tous les jours, dès 7h du matin, les employés du service de la voirie, armés de balayeuse, souffleuse ou véhicule électrique, sillonnent les rues, trottoirs, parcs et chemins du Grand-Saconnex afin que notre ville reste propre.

Une ville propre, c'est un défi de taille : des kilomètres de trottoirs, de chaussées, les parcs et promenades, les incivilités qui sont en augmentation : tags, décharges sauvages, déchets jetés par terre, déprédation du mobilier urbain. Le service de la voirie a fort à faire, d'autant plus que le nettoyage n'est pas la seule tâche qui lui incombe. En effet, ce service s'occupe aussi du déneigement en collaboration avec le service des parcs, du montage et démontage du matériel utilisé lors des manifestations communales et des sociétés communales, de l'entretien du matériel urbain, de l'affichage dans les panneaux communaux ainsi que de nettoyer et d'entretenir les véhicules de service. Cette liste n'est pas exhaustive, car ils interviennent dans de nombreuses situations.

M. Georges Udriot, chef du service de la voirie et M. Marc Lambercy, adjoint, sont entourés de 8 collaborateurs : Thierry Bethmont, Alain Bossus, Saïd Bouchareb, Jacques Brasey, Alain Duchoud, Claudio Fratianni, Christophe Nicolet et Juan-Carlos Perez. Tous ont des compétences particulières : serrurier, électricien, mécanicien ou menuisier. Au service de la voirie, le travail est varié et il faut donc un éventail de compétences très large pour effectuer toutes ces taches.

Mais revenons au nettoyage de la commune : depuis le début de l'année, pour toutes les raisons citées plus haut, ce nettoyage a été intensifié. La balayeuse sort tous les jours, selon un planning établi, pour nettoyer les routes accompagnée d'un ou deux hommes équipés de souffleuses. Ils soufflent les déchets qui jonchent les trottoirs sur la route afin que la balayeuse puisse les ramasser.

Le service de la voirie

Chaque jour un employé tient le rôle d'îlotier vert. Sa mission : faire le tour de la commune pour vider les poubelles, ramasser les déchets dans les endroits où la balayeuse ne peut pas passer et contrôler l'état des éco-points. Il vérifie qu'il n'y ait pas de dépôts sauvages. Malheureusement, nous constatons

souvent que les déchets sont déposés à même le sol plutôt que dans les bennes prévues à cet effet.

Aujourd'hui, c'est le tour de Christophe ; il vient de vider les poubelles du parc des Délices et s'occupe maintenant de ramasser des déchets qui traînent devant la Mairie : « de plus en plus de déchets sont jetés par terre. Les gens ne se rendent pas compte que ce sont leurs impôts qui servent à payer le nettoyage de la commune. Peut-être feraient-ils plus attention s'ils en étaient conscients ».

Nous nous rendons au parc Sarasin : Saïd et Amar sont équipés de brosses et d'un karcher ; ils nettoient une poubelle qui a été brûlée durant la nuit. « Habituellement nous nettoyons les poubelles 2 fois par année, mais nous intervenons lors de cas semblables pour éviter que le matériel ne reste dans cet état ».

Les préaux des 4 écoles primaires de la commune sont nettoyés tous les mercredis, lorsque les enfants sont absents. Les équipements des places de jeux sont nettoyés 2 fois par année, les abri-bus également.

Les éco-points, quant à eux, sont équipés de sondes volumétriques. Lorsqu'une benne est pleine, l'entreprise Transvoirie qui est mandatée par la commune pour la gestion des éco-points, intervient pour vider la benne. En moyenne, les bennes sont vidées une à deux fois par semaine.

Un partenariat avec l'association Partage a également été établi et deux de leurs employés passent tous les samedis pour nettoyer les principaux abris-bus et les lieux très fréquentés.

Ensemble, nous pourrions faire encore plus : si chacun d'entre nous mettait ses déchets dans les poubelles au lieu de les jeter par terre, ramassait les déjections de son chien, recyclait ses déchets en les amenant aux éco-points ou à l'espace de récupération des Châtats, nous contribuerions à préserver notre environnement et à rendre notre vie meilleure.

Pour une ville propre, nous comptons aussi sur vous !

Trier, ça en jette!
30
Arrêts fréquents
GE 437969

MAIRIE

hoschung

Espace de récupération du CVHS

Fermeture définitive dès le 1er juin 2014

Pourquoi ?

- Il fait **double emploi** avec l'Espace de récupération cantonal (ESREC) des Châtats à Bellevue. En effet, l'exploitation des ESREC est financée par le Fonds cantonal de gestion des déchets, lequel est alimenté par une redevance qui est perçue sur chaque tonne de déchets incinérés, conformément à l'article 36 de la Loi sur la gestion des déchets (LGD). Il est à noter que pour la construction de cet Espace de récupération cantonal un crédit de CHF 3'733'000.- a été voté.

  L'objectif étant de promouvoir la séparation ou le non-mélange des déchets en vue de leur recyclage ou leur valorisation, le **plan cantonal** a prévu la mise à disposition de 3 ESREC pour arriver à une **diminution** de la charge polluante **des déchets** et leur quantité et augmenter significativement la proportion de recyclage.

- **L'ESREC des Châtats** a été ouvert en complément aux infrastructures de collectes communales. Il constitue une installation complémentaire pour l'élimination de tous les déchets ménagers, en particulier les déchets encombrants. Il a pour but de faire progresser le taux de récupération des déchets en réduisant les déchets sauvages dans la nature ou sur les trottoirs.

  C'est une sorte de «super déchetterie cantonale» réservée aux particuliers. Il offre la possibilité de déposer en un seul lieu, gratuitement, tous les types de déchets recyclables ou non, y compris les déchets spéciaux.

- **Double emploi – doublement des frais pour les habitants**. La bonne gestion des deniers communaux impose à la Ville de veiller à ne pas multiplier les frais et les charges. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de **FERMER DEFINITIVEMENT** la déchetterie du CVHS.
- Le nouveau calendrier des levées ainsi que le «guide des déchets» qui vous a été distribué répondra à toutes les questions que vous pourriez vous poser sur une bonne gestion des déchets.

ESREC Les Châtats, route des Châtats à Bellevue.
Ouvert du lundi au vendredi de 14h30 à 19h30, samedi de 09h30 à 17h00.
Fermé dimanche et jours fériés.

Tonte des pelouses, prudence !

Avec l'arrivée d'un printemps humide, la tonte de nos espaces verts est fréquente et intensive.

Le service des parcs tient à vous faire part de certaines recommandations. Tout d'abord, être vigilant par rapport aux cailloux qui peuvent être projetés par les machines (celles-ci peuvent être silencieuses si elles sont électriques). La prudence doit être de mise.

De plus, il est conseillé de garder une distance de sécurité avec les différents engins à essence à cause du fort bruit du moteur.

Un chemin Jaques-Attenville tout neuf

Le réaménagement complet du chemin Jaques-Attenville est terminé depuis fin avril. Les différents aménagements réalisés permettent de ralentir la progression des véhicules, de sécuriser les flux de mobilité douce et de diminuer le trafic de transit. La part belle a été faite à la végétation, permettant d'embellir ce chemin.

La réalisation d'un trottoir traversant au carrefour avec le chemin de l'Erse, permet d'assurer une sécurité accrue pour la traversée des piétons.

Des places de stationnement ont été créées, permettant de réaliser une chicane et garantissant un franchissement à vitesse modérée.

Entre le chemin du Pastel et le chemin de la Charrue,un ralentisseur (« coussin berlinois ») a été mis en place.

Au carrefour du chemin de la Charrue, un seuil de ralentissement a été créé pour sécuriser la traversée piétonne reliant Balexert au Pommier.

Un trottoir relie maintenant le cheminement existant en partie basse à celui existant en partie haute, côté Pommier. De plus, depuis le chemin de la Charrue jusqu'au chemin des Coudriers, un trottoir traversant a été créé du côté du quartier de villas.

En ce qui concerne les canalisations, le tronçon supérieur du chemin a été mis en séparatif.

La ligne aérienne d'électricité présente le long du chemin a également été mise en souterrain.

Le chien en ville...

Il n'y a pas qu'à la campagne que nous côtoyons des chiens. Ils font partie intégrante de la vie de nombreux citadins. C'est pour cette raison qu'il est important que chacun sache ce qu'il peut faire ou ne pas faire afin de pouvoir mener une coexistence harmonieuse entre l'homme et le chien en ville.

Au Grand-Saconnex, nos amis à 4 pattes peuvent courir librement dans les deux espaces qui leur sont réservés, les parcs à chiens de la parcelle Chapeau-du-Curé (accès par le chemin Chapeau-du-Curé, à côté de l'école La Tour) et celui du parc Sarasin (accès par l'entrée du parc Sarasin donnant sur le chemin des Préjins).

Tenus en laisse, ils peuvent se promener dans les parcs saconnésiens sans toutefois accéder aux plates-bandes et parterres fleuris. Ils ne doivent pas non plus salir les chemins et pelouses. Veillez à ramasser les déjections de votre chien. Il en est de votre responsabilité et ne pas le faire est amendable.

De plus, vos voisins qui n'aiment pas forcément votre animal autant que vous, vous remercierons de penser à eux. Tout le monde pourra emprunter chemins et pelouses sans risque de finir avec une crotte collée à la chaussure.

Certains lieux sont interdits aux chiens dont les places de jeux de manière générale, le parc des Burgondes, l'espace nature des Préjins, le verger des Hutins, l'enclos de l'étang du Marais, le parc du Pommier (à l'exception des cheminements où ils sont autorisés tenus en laisse).

Genève offre de nombreuses possibilités de promenades avec votre chien. Sur le site du canton (http://ge.ch/nature/faune/faune-sauvage-et-chiens), vous trouverez la carte des zones où votre chien pourra se balader librement, celles où il devra être tenu en laisse et pour finir, les lieux interdits aux chiens. Ces cartes sont également disponibles en Mairie.

Votre animal doit également être porteur de la marque de contrôle délivrée par les autorités communales (disponible dès le début de l'année au guichet de la Mairie). Chaque année, vous avez jusqu'au 31 mars pour acquérir cette médaille et être en conformité avec la loi.

C'est grâce au respect de quelques règles, un peu de savoir-être que les humains et les chiens peuvent cohabiter harmonieusement.

Renseignements :

Service de la consommation et des affaires vétérinaires du canton de Genève (SCAV) **http://ge.ch/dares/service-consommation-affaires-veterinaires/affaires_veterinaires-919.html**

www.grand-saconnex.ch, rubrique guichet virtuel, infos chiens

Le BC Swing a le rock dans la peau !

Le BC Swing fait virevolter les corps depuis 24 ans au Grand-Saconnex.

Fondé en 1972, le BC Swing est installé depuis 1990 au Grand-Saconnex. Cette association à but non lucratif va prochainement organiser le championnat suisse 2014 de rock acrobatique et Boogie-Woogie. La compétition aura lieu le 14 juin prochain à la salle du Pommier. Nous avons assisté à un des entraînements de rock acrobatique qui a eu lieu à la salle de gym de l'école La Tour.

Fort de 210 membres, le BC Swing compte différentes catégories d'âge : certains participent aux compétitions tandis que d'autres assistent aux cours uniquement pour le plaisir. Les membres de l'association viennent de tout le canton, mais également de France voisine et d'ailleurs. Il faut dire qu'il existe uniquement deux clubs qui enseignent le rock acrobatique à Genève, l'autre étant basé à Onex. Les couples de danseurs sont toujours mixtes, c'est la règle. « Pour se lancer dans le rock acrobatique, il faut avoir une certaine morphologie, les filles ne doivent pas être trop grandes et les garçons pas trop petits. Il faut également être motivé, entreprenant, prêt à s'investir et à faire des sacrifices », explique Nicole Gagliardo qui s'occupe, entre autre, de l'entraînement des compétiteurs.

L'entraînement se déroule dans une ambiance studieuse et appliquée. Les jeunes sont réellement passionnés par leur sport. Les chorégraphies sont impressionnantes, les jeunes femmes, projetées en l'air par leurs partenaires masculins, virevoltent à plusieurs mètres de hauteur avec une aisance déconcertante. Pourtant, les accidents sont relativement

Amélie et Richard

rares ; Nicole Gagliardo a assisté à une seule chute grave en 20 ans.

Amélie et Richard, qui ont de réelles chances de remporter le prochain championnat suisse, sont partenaires depuis 3 ans. Amélie, 24 ans, a débuté le rock acrobatique à l'âge de 19 ans. Jusqu'à cet âge, elle ne connaissait pas l'existence de cette discipline et se consacrait à la gymnastique artistique. Richard, 34 ans, exerce sa passion depuis l'âge de 8 ans. Il a été champion Suisse en 2005 et vice-champion européen en 2010. Quel plaisir ce sport leur procure-t-il avant tout ? Elle apprécie les fortes sensations lors des acrobaties et la compétition, tandis que lui prend beaucoup de plaisir à l'entraînement. « Pour cette activité il faut avoir une très bonne hygiène de vie », ajoute-t-il. Amélie appréhende plus la compétition à venir que Richard, qui a une carrière plus longue derrière lui et qui a déjà pu faire ses preuves.

Le spectacle promet d'être au rendez-vous en juin et suscitera peut-être de nouvelles vocations au sein de la population saconésienne.

Alimuddin Usmani

Championnat suisse de rock acrobatique et Boogie-Woogie
Samedi 14 juin 2014
Salle du Pommier

Entrée libre pendant les qualifications jusqu'au soir puis tarif unique de CHF 20.- pour les spectateurs âgés de 7 ans et plus pour les principales finales.

www.bcswing.com

90 ans et en pleine forme

Samedi 3 mai 2014 à la salle communale des Délices a eu lieu un événement important pour 13 Saconnésiens. Entourés de leurs proches, ils sont venus fêter leur nonantième anniversaire.

Beaucoup d'émotions ont été partagées lors de la lecture des histoires de vie des participants et lorsque la petite-fille et l'arrière-petite-fille de M. Bugna ont fait une démonstration de danse pour fêter leur grand-père et arrière-grand-père.

Nous adressons encore nos meilleurs voeux à Mme Agnes Anton, M. Gustave Barcellini, M. Marcel Bugna, Mme Gentiane Burgermeister, Mme Margaretha Herren, M. Louis Isoz, Mme Colette Lugunilla, Mme Lucienne Mamboury, Mme Hilda Plaschy, Mme Marie-Catherine Pralong, Mme Barbara Renaud, Mme Juliette Schouwey et Mme Rose Udriot.

Urban Training, à vos baskets !

Tous les jeudis, depuis le jeudi 8 mai. De mai à juin : deux sessions à 18h et 19h. De juillet à septembre une session à 18h30.

Rendez-vous devant la Mairie pour un entraînement sportif gratuit, une heure de sport, tous niveaux.

Inscription : **www.urban-training.ch**

« Jouez, je suis à vous»

Du 9 juin au 22 juin, 45 pianos seront répartis dans 17 communes du Grand Genève.
Pendant cette période, un piano sera installé au Grand-Saconnex, sur l'esplanade du Pommier.
Que vous soyez musicien ou pas, il suffit d'avoir envie de jouer !

Le piano sera ouvert de 9h à 21h. Nous comptons sur vous pour respecter cet instrument et le voisinage.
Un site internet est à disposition de la population pour que vous puissiez publier et partager films, photos et expériences autour du piano. N'hésitez pas à consulter le site internet qui crée un lien entre les pianos et les habitants et vous permet de localiser tous les pianos du canton.

Vive la musique !

www.jouezjesuisavous.com
www.facebook.com/jouezjesuisavous

Fête des écoles et bal de l'été

La fête des écoles et le bal de l'été auront lieu le vendredi 20 et samedi 21 juin 2014 à la campagne du Château - chemin Auguste-Vilbert.

Vendredi 20 juin 2014 : bal de l'été
Sous la tente de fête : vente de raclettes, saucisses grillées, frites, desserts et boissons. De 18h30 à 24h00 : carrousels – tir forain
De 20h30 à 1h : bal animé par Nicolas Tankoff
21h: match de la Coupe du monde de football sur écran géant.

Samedi 21 juin 2014 : Fête des écoles
15h : départ du cortège qui empruntera le parcours suivant : salle du Pommier – promenade Rivoire - chemin François-Lehmann – chemin Edouard-Sarasin – route de Ferney – chemin Auguste-Vilbert – campagne du Château.
De 15h à 23 h : carrousels – tir forain
De 15h30 à 19h : jeux pour les élèves de 1P à 8P – tours en poney pour les élèves de 1P à 4P – carrousels – tir forain.
De 16h à 19h30 : représentations par les enfants de Racovita et le BC Swing, démonstration du Judo Self-Défense du Grand-Saconnex, démonstration de zumba. Sous la tente de fête : vente de saucisses grillées, frites, desserts et boissons

La fête aura lieu par n'importe quel temps !

Fête des écoles et bal de l'été
Vendredi 20 juin de 18h30 à 01h - samedi 21 juin de 15h à 23h
Campagne du Château

Ciné au Château, c'est bientôt

Ciné au Château aura lieu vendredi 27 et samedi 28 juin 2014 à la campagne du Château. Nous nous réjouissons de vous offrir deux soirées magiques dans ce cadre magnifique. Cette année, il y avait quatre films à choix et les deux films qui ont remporté le plus de suffrages seront diffusés. Vous avez choisi Arrête-moi si tu peux de Steven Spielberg, qui sera diffusé vendredi 27 juin et Minuscule : la vallée des fourmis perdues de Thomas Szabo et Hélène Giraud que vous pourrez voir le samedi 28 juin.

Venez pique-niquer, en famille, entre amis et profiter de ces projections sous les étoiles du Grand-Saconnex. Amenez couvertures, chaises de camping, etc. pour être installés confortablement et passer un moment cinématographique dans la campagne du Château. Buvette et desserts proposés par des jeunes du Grand-Saconnex. Ouverture de la buvette dès 19h30. Projection du film à la tombée de la nuit.

La campagne du Château se situe à l'angle de la route de Ferney et du chemin du Pommier (Bus n°5). En cas de pluie, les films seront projetés sous la grande tente, au même endroit.

Ciné au Château
Vendredi 27 et samedi 28 juin
Campagne du Château, projection à la tombée de la nuit

A l'arrêt ? Coupez le moteur.

A chaque arrêt, coupez le moteur ! Par cette simple mesure, les automobilistes économiseraient beaucoup de carburant, tout en contribuant à la protection de l'environnement. La campagne «A l'arrêt ? Coupez le moteur.» menée en collaboration par la Quality Alliance Eco-Drive (QAED) et SuisseEnergie, vise précisément à les rendre attentifs à ce geste simple mais efficace. Avec le soutien du Touring Club Suisse (TCS).

Que ce soit devant la porte du garage, à un feu rouge, en chargeant ou déchargeant : moteur coupé, les automobilistes économisent 10 litres de gaz d'échappement par seconde d'arrêt. C'est pourquoi la Quality Alliance Eco-Drive (QAED) a baptisé sa nouvelle campagne «A l'arrêt ? Coupez le moteur.».

Tout bénéfice

Les mesures du TCS le prouvent: couper son moteur est déjà payant à partir de 5 à 10 secondes d'arrêt, voire lors d'arrêts de moins d'une seconde pour les véhicules équipés de la fonction Stop & Start. Bref, couper son moteur est toujours payant pour tous les véhicules ! Les éventuels doutes quant aux dommages pouvant être causés au moteur sont infondés selon les experts du TCS.

Couper son moteur lors de brefs arrêts est une mesure simple qui présente un immense potentiel d'économies. Les études et les experts parlent d'une moyenne de 6 % de carburant consommé au ralenti, voire 10 % en localité.

Si l'on part du principe qu'un véhicule tourne au ralenti 5 minutes par jour et que l'on coupe le moteur dans seulement la moitié des cas, entre 50 et 60 millions de litres de carburant pourraient être économisés chaque année, soit 100 millions de francs qui, sinon, partent en fumée tous les ans.

33 ballons de baudruche pleins d'air pur

5 minutes. Tel est le temps, selon les modèles de calcul, pendant lequel nos véhicules tournent au ralenti chaque jour, que ce soit aux feux, devant des barrières, lors du chargement et déchargement, etc. En coupant le moteur dans seulement 40 à 50 % des cas, les Suisses économiseraient chaque année entre 50 et 60 millions de litres de carburant et réduiraient leurs émissions de CO_2 de 115'000 à 145'000 tonnes.

Conclusion : coupons notre moteur ! Notre porte-monnaie et l'environnement nous diront merci ! En seulement 20 secondes, pour un moteur diesel de 2 litres, ce sont déjà 200 litres d'air qui restent purs. Soit l'équivalent de 33 ballons de baudruche bien gonflés.

www.coupez-le-moteur.ch

Le café de la Mairie
vous propose sa recette de saison

Le café de la Mairie, installé à L'Ancienne-Route, vous propose une carte originale avec dans la mesure du possible des mets concoctés avec des produits suisses et locaux.

Jean-Noël Deviller, gérant des lieux, est convaincu de l'importance de proposer des produits locaux. Premièrement pour des raisons financières : consommer local coûte moins cher au restaurateur et donc au client. De plus, il est plus écologique de manger des légumes provenant de la région plutôt que de lointaines contrées !

Chaque année, au mois de mai, le café de la Mairie participe à l'opération des tables solidaires. Pour manifester votre solidarité envers les personnes vivant avec le VIH/sida, réservez une table et allez dîner ce soir-là avec vos collègues, amis, famille dans l'un des 20 restaurants participants.

Ces restaurateurs reverseront 25 % de votre addition au Fonds de solidarité du Groupe sida Genève, qui apporte une aide matérielle directe aux personnes séropositives. Lors de cette soirée, vous pourrez rencontrer diverses personnalités qui ont, elles aussi, réservé une table pour la solidarité (plus d'infos sur www.groupesida.ch).

Pour cette année, c'est trop tard, mais pensez-y pour l'année prochaine !

L'asperge est un produit de saison très apprécié, voici la recette du chef : asperges vertes crumble de parmesan.

Café de la Mairie
L'Ancienne-Route 48
Tél. 022 798 07 27
Ouvert midi et soir du lundi au vendredi.

Asperges vertes crumble de parmesan

Pour 4 personnes, il vous faut :
16 asperges
1 ou 2 citrons verts
16 cl de vinaigre balsamique blanc
4 cl de vinaigre de cidre
10 cl d'huile d'olive
8 fines tranches de lard
80 gr de beurre
40 gr de farine
40 gr de poudre d'amandes blanches
40 gr + 20 gr de parmigiano reggiano râpé
fleur de sel
roquette

- Éplucher les asperges, les couper au 2/3 et cuire les pointes croquantes.
- Émincer finement à la mandoline les queues et les garder dans de l'eau glacée.
- Réaliser une vinaigrette avec le jus de citron, l'huile d'olive, les vinaigres et la fleur de sel.
- Plaquer et cuire les tranches de lard à C°220.
- Faire des tuiles de parmesan avec des cercles.
- Pour le crumble, malaxer le beurre, la farine, la poudre d'amande et le parmesan. L'émietter sur une plaque et cuire 15 minutes environ à C° 200.
- Mélanger la roquette et les queues d'asperges émincées et égouttées, assaisonner ; vous pouvez ajouter des herbettes fraîches et un peu d'échalotes ciselées.
- Assaisonner et poêler les asperges. Les dresser sur assiette, verser un peu de vinaigrette, parsemer de crumble et ajouter le bouquet de salade. Mettre les chips de lard et la tuile de parmesan.

Partez à la découverte d

Souhaitant sensibiliser la population à la richesse de notre patrimoine naturel en milieu urbain, la ville du Grand-Saconnex a mandaté l'association Pro Natura pour réaliser des fiches didactiques permettant aux habitants, et plus particulièrement aux écoliers et aux familles, de partir à la découverte de la biodiversité des différents milieux naturels situés sur la commune.

L'objectif est d'encourager les habitants à participer à la sauvegarde et à l'épanouissement de la nature, où qu'elle se trouve, celle-ci contribuant à notre bien-être et à notre équilibre.

Venez découvrir, ou redécouvrir, le territoire communal à l'aide de 10 fiches « nature » qui vous emmèneront sur 7 sites différents.

Venez jouez en famille avec l'aide du jeu pédagogique « La balade Nature en ville » vous invitant à flâner et à découvrir nos espaces verts, la faune et la flore locale, nichés parfois dans des endroits inattendus.

L'ensemble de ces fiches seront prochainement téléchargeables depuis le site internet www.grand-saconnex.ch.

Celles-ci seront également disponibles, en version papier, à la réception de la Mairie.

Les fiches correspondant à certain des sites traités, tels que le Marais ou le Verger des Hutins, seront également affichées sur place.

Ville du Grand-Saconnex

« Nature en ville : une écologie urbaine pour tous »

Au Grand-Saconnex, la nature se cache partout... Partez en balade à la découverte de milieux naturels parfois rares et menacés à travers sept sites exceptionnels ! En famille ou entre amis, munis de vos jumelles ou de votre carnet de dessins, observez la faune et la flore de votre ville ! N'oubliez pas, la nature à aussi sa place en milieu urbain et chacun d'entre nous peut contribuer à sa préservation.

Pour vous accompagner, la Ville du Grand-Saconnex vous propose des **fiches descriptives et détaillées** pour chaque site. Elles vous feront découvrir les richesses naturelles et culturelles de chaque milieu, les espèces à observer et proposent une activité ludique pour éveiller vos 5 sens. Pour accéder aux différentes fiches **cliquez ici** ou connectez-vous au site de la commune du Grand-Saconnex : www.grand-saconnex.ch

La balade nature est accessible à tous (certains sites sont plus difficilement accessibles aux poussettes ainsi qu'aux personnes à mobilité réduite, car les chemins ne sont pas asphaltés). Le temps de marche entre les sites est estimé à 15-20 minutes. Il faut compter environ une demi-journée pour toute la balade. **Chaque site peut aussi être découvert indépendamment des autres.**

La balade Nature en ville

N'oubliez pas que la nature est fragile. Si vous souhaitez profiter pleinement de tous ces milieux naturels et avoir la chance d'observer de nombreuses espèces, respectez la faune et la flore. C'est promis, elles sauront vous remercier à leur manière !

pro natura

1 Le Pommier

Le Pommier offre un doux mélange de vie et de couleurs ainsi que de nombreux habitats pour la faune. Ce secteur est accessible par le chemin Taverney, le chemin du Pommier, la rue Sonnex et le parc du Pommier.

2 Le Marais

Situé au coeur de la zone villa, le Marais est un ancien site marécageux. Accès par le chemin des Corbillettes, le chemin de la Charrue et le chemin Bonvent. Accès piétons uniquement.

e la nature en ville

3 La campagne du Jonc
Bien plus qu'un écrin de verdure : une mosaïque de milieux naturels. Accès par le chemin du Jonc.

4 L'espace naturel des Préjins
L'étang, sa faune sa flore. Accès par le chemin des Préjins.

5 Le cimetière de la Voie-de-Moëns
Le cimetière abrite une faune fascinante : venez observer les abeilles. Accès par La Voie-de-Möens qui se situe à coté du centre de voirie, horticole et de secours (CVHS).

6 Le verger des Hutins
Au printemps, les fleurs font le bonheur des insectes butineurs. En été, les fruits servent de plat principal aux oiseaux et en hiver, les chauves-souris s'abritent dans les cavités des troncs. Accès par le chemin de Sandedis.

7 Les Délices du Parc et le Pom'tager
Fruits et légumes de saisons à 5 minutes de chez soi, de la graine à l'assiette, en ville ! Accès par le parc des Délices, respectivement par le parc du Pommier.

Le nouveau bureau du Conseil municipal

Lors de sa séance du lundi 12 mai 2014, le Conseil municipal a élu le Président, la Vice-présidente et la Secrétaire. Le bureau du Conseil municipal veille à la régularité des travaux du Conseil municipal en collaboration avec le Conseil administratif. Le Président conduit les séances plénières.

Monsieur Antoine ORSINI (PLR) a été élu Président du Conseil municipal, succédant à Monsieur Laurent Jimaja (Verts). Madame Eliane Michaud Ansermet (UDC) a été élue Vice-présidente, succédant à Monsieur Antoine Orsini et Madame Francine Mamin-Tissot (PDC) a été élue Secrétaire, succédant à Madame Eliane Michaud-Ansermet.

De gauche à droite, Mme Francine Mamin-Tissot, M. Antoine Orsini, Mme Eliane Michaud Ansermet

Votre Conseil administratif

De gauche à droite, M. Bertrand Favre, M. Jean-Marc Comte, Mme Elizabeth Böhler-Goodship

Le Conseil administratif composé de 3 membres est élu pour 4 ans. Selon un tournus défini en début de législature, chaque année au 1er juin un membre assume la présidence du Conseil administratif jusqu'au 31 mai suivant. Il ou elle porte alors le titre de Maire.

Le Conseil administratif a pour tâches principales la gestion des biens communaux et de son personnel. Il défend les intérêts de la commune, élabore le budget annuel, construit et entretient les routes et bâtiments communaux. Il exécute les délibérations votées par le Conseil municipal. Il est aidé dans ses tâches par les collaborateurs de la commune sous la direction du Secrétaire général.

Monsieur Jean-Marc Comte a pris la fonction de Maire le 1er juin 2014, succédant ainsi à Monsieur Bertrand Favre.

conseil municipal

Séance du Conseil municipal du 14 avril 2014

Le Conseil municipal a accepté la motion « luttons contre les appartements vides » qui invite le Conseil administratif a s'enquérir de la réalité et de la légitimité des logements vides et à entrer en négociation avec l'Etat et Swiss Life afin qu'en attendant le début des travaux prévus, les logements vides de la route de Colovrex et du chemin Auguste-Vilbert soient mis à disposition d'étudiants, en conformité avec les lois en vigueur.

La prochaine séance du Conseil municipal se déroulera le lundi 16 juin 2014.

Nous rappelons que les séances sont ouvertes au public et que les procès-verbaux adoptés par le Conseil municipal peuvent être consultés sur le site internet de la commune.
www.grand-saconnex.ch

personnel communal

Engagements au Secrétariat général

Mme Nicole Hauck Bernard et M. Nicolas Sansone Gilliéron

Madame Nicole Hauck Bernard a été engagée en qualité de Chargée de projets communautaires, à 70%, afin de renforcer le secteur social communal. Madame Hauck Bernard a débuté son activité le 2 mai 2014.

Monsieur Nicolas Sansone Gilliéron a été engagé en qualité de Directeur financier, à 100%. Monsieur Sansone Gilliéron a débuté son activité le 2 mai 2014.

Le Conseil administratif leur souhaite la bienvenue au sein de l'équipe de la ville du Grand-Saconnex.

Bike to work

Pour la 7e année consécutive, la commune participe à l'opération Bike to work (au travail en vélo). Les employés qui participent à l'opération s'inscrivent par équipe de 4 personnes et comptabilisent les kilomètres parcourus à vélo durant tout le mois de juin. C'est l'occasion de s'essayer à un autre mode de locomotion, de faire du sport et peut-être que certains adopteront le vélo pour se déplacer au quotidien.

L'administration communale encourage les actions qui favorisent les déplacements « mobilité douce » des Saconnésiens, mais aussi des employés communaux.

Penchons-nous sur Penthes...

Mais il n'est pas sur le territoire de la ville du Grand-Saconnex, ce château, me direz-vous ! N'avez-vous pas assez de matière avec l'histoire de notre commune ?

Eh bien, continuez votre lecture et vous verrez qu'il nous intéresse à plusieurs titres et pas seulement par son charme, sa superbe campagne avec des arbres centenaires et la vue merveilleuse qu'il offre sur le lac et ses environs lorsque vous y effectuez votre promenade dominicale.

Tout commence, dès 1358, avec une maison forte de la forme d'un rectangle de 19 m. de long sur 9 m. de large, avec des tours circulaires aux angles. Elle appartenait au chevalier Guillaume de Visancier. Elle devint, par alliance, au XVIe siècle, la propriété de noble François de Saconnay, grande famille du Pays de Gex, qui était, en ce temps-là, également seigneur de Pregny et de Bursinel.

En 1650, Etiennaz de Saconnay épousa Jean-Antoine de Charrière, seigneur de Penthaz. Sa famille détenait ce fief depuis 1589. Penthaz est une localité proche de Cossonay, dominant la Venoge, dans le Gros de Vaud. Dès lors, le domaine prit le nom de son nouveau propriétaire. Comme les terminaisons en –az ne se prononcent généralement pas en Suisse romande, il se transforma tout naturellement et phonétiquement en Penthes. Cette maison haute est achetée en 1690 par l'arrière petit-fils du célèbre syndic Michel Roset, Marc, qui dissipa tous ses biens dans de mauvaises affaires. Après leur héritage, ses filles durent emprunter auprès de l'Hôpital de Genève, sans pouvoir rembourser et durent donc céder leur domaine à cette institution (qui prendra par la suite le nom d'Hospice Général). Alexandre de Sales, issu d'une vieille famille genevoise, se porta acquéreur du domaine à la fin du XVIIe siècle, rasa la maison forte et construisit à sa place une gentilhommière campagnarde.

Cette maison passa ensuite entre les mains de sa fille Jeanne-Louise et fut vendue à un noble anglais, Robert Pigott. Sa veuve, née Marguerite Henriette de Bontemps, sans enfant, la légua à son neveu, le vaillant lieutenant colonel de cavalerie Charles de Bontemps. Celui-ci la donna ensuite à sa nièce Elisa, en 1842.

Elisa de Bontemps a épousé, en 1844, Maurice Sarasin, un des fils de François-Paul, le premier maire suisse du Grand-Saconnex. Maurice Sarasin fit une brillante carrière de magistrat : auditeur de la République et par la suite président du Consistoire de l'Eglise protestante. Avant de décéder, en 1873, il avait ajouté une nouvelle aile à la maison, face au lac, en

conservant l'ancien bâtiment, ce qui lui a donné cette structure en forme de L que l'on voit aujourd'hui, ainsi qu'une véranda en plein sud. Il fit planter de nombreux arbres exotiques comme la mode le voulait en ce temps (Séquoias entre autres). Son fils, Albert, philanthrope et colonel, en sera le nouveau propriétaire. Paul Sarasin, le fils d'Albert lui succédera à Penthes. Il louera le château au Pensionnat Beaupré qui a abrité une vingtaine de jeunes filles pendant quelques années. Le domaine reviendra à la petite-fille de Maurice, Clairemonde, épouse de l'un de ses cousins, Henri, Sarasin lui aussi !

En 1950, Penthes est acquis par M. Louis Birkit, fils de Marc Birkit, célèbre ingénieur genevois, grand spécialiste des moteurs, qui est à l'origine de l'entreprise Hispano-Suiza qui a construit des voitures de grand luxe et, par la suite, de l'armement. Marc Birkit habitait à Versoix, en sa demeure de « Rive bleu ». La famille Birkit a vendu le château et ses dépendances à l'Etat de Genève en 1972. Il sera remis, en usufruit, à la Fondation pour l'Histoire des Suisses dans le monde qui l'a alors aménagé en musée, celui que l'on connaît bien pour ses expositions temporaires variées et attractives. De plus, un pavillon présente une rétrospective de l'histoire militaire genevoise.

samaritains
Section du Grand-Saconnex

L'été approche !

Synonyme de farniente au lac ou à la plage, de sport, de détente mais parfois aussi de coups de chaleurs ou de blessures dues à une pratique plus intense de sport. Et si vous saisissiez l'opportunité de rafraîchir ou d'approfondir vos connaissances de secourisme ?

Pensez à réserver les 10, 11 et 12 juillet 2014 pour suivre le cours de Samaritain.

De quoi s'agit-il ?
Ce cours, dispensé par un formateur/une formatrice de la section des Samaritains du Grand-Saconnex, permet à toute personne d'approfondir ses connaissances des premiers secours. Très pratique, il vous permettra de réagir de manière appropriée dans la plupart des situations de maladies ou accidents rencontrés dans la vie quotidienne.

Sujets abordés
- soins des plaies
- blessures sportives
- malaises et atteintes liées à l'environnement (chaleur, hypothermie)
- surveillance du blessé
- prise du pouls, de la tension artérielle et contrôle de la respiration

Dates et horaires
Jeudi 10 juillet de 8 heures à 12 heures
Vendredi 11 juillet de 8 heures à 12 heures
Samedi 12 juillet de 8 heures à 12 heures et de 13 heures à 15 heures
Remarque : il faut avoir suivi les trois sessions de cours pour obtenir le certificat de Samaritain.

Lieu
CVHS, 12 Impasse Colombelle, 1218 Grand-Saconnex

Coordination des inscriptions et informations
www.agss.ch/cours-au-public/ ou 022 827 37 57 ou inscriptions@agss.ch

Bancs publics

Un grand nombre de bancs publics du Grand-Saconnex ont été équipé d'accoudoirs.

31 bancs ont ainsi été modifiés afin de faciliter le quotidien des personnes âgées et des personnes à mobilité réduite. Nous espérons que vous apprécierez cette amélioration.

La ludothèque

La ludothèque 'le grand sac' sera fermée du 16 juin au 1er septembre 2014. Vous avez la possibilité d'emprunter des jeux pour la durée des vacances d'été et de les rapporter durant le mois de septembre. Heures d'ouvertures: mardi et jeudi de 15h30 et 19h et le deuxième samedi de chaque mois.

Pour tout renseignements tél. 022 788 10 07
www.legrandsac.com

Sport pour tous
Disc golf

Depuis le 24 mai, vous pouvez profiter de nouvelles installations sportives au parc Sarasin, dont le disc golf.

Le matériel pour jouer au disc golf est disponible en location au kiosque, ouvert 7/7 chemin Edouard-Sarasin, à côté du restaurant le Grizzli.

agenda juin 2014

lundi 16 juin

Conseil municipal

Attention, changement de lieu, la séance aura lieu à l'Union Interparlementaire (Maison des Parlements)
Chemin du Pommier 5, à 20 h

samedi 14 juin

Championnat suisse 2014 de rock acrobatique et de boogie-woogie

Phases qualificatives la journée, entrée gratuite - phases finales la soirée, entrée payante
Salle du Pommier
Organisation : BC Swing - www.bcswing.com

vendredi 20 et samedi 21 juin

Fête des écoles, bal de l'été

Cortège dès 15h - jeux pour les élèves de 1P à 8P, tours en poney pour les élèves de 1P à 4P
Sous la tente, vente de saucisses grillées, frites, boissons, desserts et glaces
Organisation : administration communale

vendredi 27 et samedi 28 juin

Ciné Château

Campagne du Château
Vendredi 27 juin : Arrête-moi si tu peux de Steven Spielberg, dès 10 ans
Samedi 28 juin : Minuscule : la vallée des fourmis perdues de Thomas Szabo et Hélène Giraud, dès 3 ans
Buvette dès 19h30 - projection à la tombée de la nuit - entrée libre
Organisation : administration communale